

DATE DE PUBLICATION : 15 novembre 2013

Le directeur général des activités fiduciaires et de place,

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Robert OPHELE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 1^{er} mai 2013 ;

DÉCIDE,

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Yves RAUX, chef de Cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Dominique BOISSONADE, adjointe au chef de Cabinet, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 30 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités du Cabinet de la direction générale des Activités fiduciaires et de Place.

Cette délégation permanente recouvre également la signature des autorisations de conduite des chariots automoteurs et les habilitations électriques, dossiers dont le Cabinet assure le suivi administratif.

Fait à Paris, le 24 octobre 2013

Gilles VAYSSET